



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2024

Délibération 2024-087

Date de convocation : 03/12/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 13/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Alexandra CAMBON , Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints , Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Caroline FAYOL, Paul CHRISTIN, Cendrène PRIANO LAFONT, Jérôme DEMORIER, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Laurent ABADIE, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN , Christiane PICARD, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Jean-Pierre FENOUIL pouvoir à Nicolas PAGET

Anne-Marie PONS pouvoir à Xavier MOUREAU

Absents :

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

RESSOURCES HUMAINES / TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors de sa réunion du 07/10/2024, le CST a examiné les propositions d'ouverture et de fermeture des postes suivants :

Ouverture de poste :

- 1 poste de gardien brigadier (suite au recrutement d'un agent – renfort)
- 1 poste de technicien (recrutement d'un responsable des services techniques)

Fermeture de poste :

- 2 postes de Rédacteur suite à une disponibilité et une mutation
- 1 poste d'adjoint administratif territorial suite à une disponibilité
- 1 poste d'adjoint technique territorial suite à une disponibilité
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial suite à une radiation
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial 31h00 suite à un refus de titularisation
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2eme classe suite à une radiation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07/10/2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour englober ces ouvertures et fermetures.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures et fermetures de postes ci-haut détaillées.
- **DIT** que le tableau des effectifs de la Commune de Courthézon est actualisé en conséquence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

EMPLOIS NON PERMANENTS

Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
A	Directeur de Cabinet - Article 110 ou 110-1 de la loi n°84-53	TC	1	1
C	Adjoint administratif - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	1
	Adjoint administratif - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TNC - 30H	1	1
	Adjoint Technique - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TNC - 20H	1	1
	Rédacteur - Contrat de Projet - Base de rémunération du 8ème échelon - Article L.332-24-25-26 1° du Code général de la fonction publique	TNC - 31H30	1	1
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	1
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TNC - 30H	1	1
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TNC	1	
	Adjoint d'animation - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	1
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	1
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	1
	Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	1
	Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TNC - 33H30	1	
	Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	1	
	Adjoint d'animation - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TNC - 33H30	1	1
	Adjoint Technique - Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique	TC	4	2
	Adjoint Technique - Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) - Base de rémunération du 1er échelon - Article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	TC	2	
	TOTAL			19
TOTAL pour information des emplois permanents et non permanents			82	74

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2024

Application agréée E-legalite.com

TABLEAU DES EFFECTIFS de Courthézon

EMPLOIS PERMANENTS				
<i>Filière Administrative</i>				
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
A	Attaché principal	TC	1	0
	DGS	TC	1	1
B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	1	1
	Rédacteur principal 2ème classe	TC	1	1
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	5	5
		TC	3	3
	Adjoint administratif principal 2ème classe	TNC - 17H30	1	1
		TNC - 27H30	1	1
Adjoint administratif	TC	6	6	
<i>Filière technique</i>				
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
B	Technicien principal 2ème classe	TC	1	1
	Technicien	TC	2	1
C-	Agent de maîtrise	TNC - 31H30	1	1
		TNC - 31H	2	2
		TC	2	2
C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	1	1
		TC	1	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 28H	1	1
		TNC - 24H30	1	1
		TC	11	11
	Adjoint technique	TNC - 31H00	2	2
		TNC - 30H	2	2
TNC - 28H		1	1	
<i>Filière Sécurité</i>				
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
C	Policier municipal - brigadier chef principal	TC	3	3
	Gardien-brigadier	TC	5	4
<i>Filière Sportive</i>				
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
B	Educateur d'Activités Physiques et Sportives principal 1ère classe	TC	1	1
<i>Filière Animation</i>				
Catégorie	Grade ou emploi	Temps de travail (TC ou TNC)	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus
B	Animateur principal 1ère classe	TC	1	1
C	Adjoint d'animation	TC	4	4
		TNC - 31H00	1	1
TOTAL			63	60

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2024

Application agréée E-legalite.com